

BAP CORP

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 42 Avenue Henri Barbusse – 93700 DRANCY
RCS de Bobigny n° 933 742 017
(ci-après « la Société »)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

En date du 1er mai 2025

Constitution de l'assemblée

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 1er mai 2025 à 17 heures,
S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société susvisée.

Étaient présents :

- Monsieur Khalid ADEIM, associé unique, titulaire de la totalité des 100 actions représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Il préside l'assemblée en sa qualité de Président en exercice.

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et habilitée à statuer sur l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour

1. Démission du Président actuel, Monsieur Khalid ADEIM ;
2. Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Khalid ADEIM (modification de l'article 1 des statuts) ;
3. Modification de l'objet social (modification de l'article 2 des statuts) ;
4. Changement de la dénomination sociale et adoption d'un nom commercial (modification de l'article 3 des statuts) ;
5. Transfert du siège social hors ressort (modification de l'article 4 des statuts) ;
6. Refonte globale des statuts de la Société et adoption des nouveaux statuts ;
7. Pouvoirs pour formalités légales et administratives.

CM

AK

Première décision — Démission du Président en exercice

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Khalid ADEIM de ses fonctions de Président de la Société, à la suite de la cession de la totalité (100%) des titres de la Société en date du 1er mai 2025.

En conséquence, l'Assemblée constate la cessation immédiate de ses fonctions à compter de ce jour et lui donne quitus entier, définitif et sans réserve pour sa gestion passée.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Deuxième décision — Nomination d'un nouveau Président

L'Assemblée décide de nommer en qualité de Présidente de la Société :

Madame Maria Lodovica CASARI, née le 20 juillet 1971 à Bergame (Italie), demeurant 128 boulevard Voltaire, 75011 Paris, pour une durée indéterminée, à compter de ce jour, 1er mai 2025.

Madame CASARI déclare accepter le mandat social qui lui est confié et atteste ne faire l'objet d'aucune incompatibilité, incapacité ni condamnation de nature à lui interdire d'exercer ces fonctions.

L'Assemblée donne également son agrément à la cession des 100 actions de Monsieur ADEIM à Madame CASARI, laquelle déclare les accepter.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Troisième décision — Modification de l'objet social

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« La Société a pour objet, en France et à l'étranger : **La rénovation de bâtiments, notamment les travaux de peinture et de revêtements.** »

Résolution adoptée à l'unanimité.

CM

AK

Quatrième décision — Changement de la dénomination sociale et adoption d'un nom commercial

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

« La dénomination sociale de la Société est désormais : **7 CDB**

Le sigle commercial est : **Les 7 Corsaires du Bâtiment** »

Résolution adoptée à l'unanimité.

Cinquième décision — Transfert du siège social

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante :

1606 Boulevard Léon, 11000 CARCASSONNE,

et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Sixième décision — Refonte globale des statuts

L'Assemblée décide d'adopter les statuts entièrement refondus, modifiés article par article, puis dans leur ensemble, lesquels sont annexés au présent procès-verbal.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Septième décision — Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, administratives, fiscales ou de publicité requise.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CM

AK

Clôture de l'assemblée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent procès-verbal sera inscrit au registre des décisions collectives de la Société et signé par les parties.

Fait à Drancy, le 1er mai 2025
En deux exemplaires originaux.

Signatures :

Pour mention conforme,



Monsieur Khalid ADEIM
(Président sortant et cédant)



Madame Maria Lodovica CASARI
(Nouvelle Présidente et associée unique)

CM

AK